



Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission d' épuration concernant l' étude du préavis municipal No 16/19

Demande de crédit de CHF 990`000.00 TTC pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d' eaux usées et d' eaux claires communaux

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d' épuration chargée d' examiner le préavis susmentionné s' est réunie en date du mercredi 13 novembre 2019 à 20 h 00 à la salle des commissions.

La commission était constituée de la manière suivante :

Président	:	Monsieur	Olivier Chappuis
Membres	:	Messieurs	Carlos Rodriguez Benito Quintas
Rapporteur :		Monsieur	Olivier Ruegg
Excusés :		Monsieur	Thomas Beck
		Monsieur	Cédric Glauser
		Monsieur	Patrick Strobel
Délégué municipal :		Monsieur	Marcel Panzera
Service technique de la Commune :		Monsieur	David Conde
Bureau d' ingénieurs Schopfer & Niggli SA :		Monsieur	Cyril Mercier

Préambule

La commission d' épuration remercie la Municipalité, représentée par Monsieur Marcel Panzera, le service technique de la Commune représenté par Monsieur David Conde et le Bureau Schopfer & Niggli représenté par Monsieur Cyril Mercier pour leurs explications et les réponses apportées aux nombreuses questions posées par la commission.

Introduction

Le préavis de la Municipalité a pour but de présenter au Conseil communal une demande de crédit de CHF 990'000.00 afin d'avoir une connaissance approfondie de l'état réel de ses collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, d'assurer à court terme la maintenance et le suivi d'entretien du réseau souterrain, de mettre à jour les bases de données et cadastre des conduites. A plus long terme, d'avoir ainsi un outil pour prioriser et budgétiser les travaux de plus grande importance qui pourraient s'avérer nécessaires.

La commission salue cette initiative et remercie la Municipalité pour le préavis présenté.

Historique

Le dernier état des lieux de nettoyage des collecteurs qui concernait environ 80 % du réseau communal a été effectué entre 2004 et 2005. Cet état des lieux avait permis l'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le contrôle des 20% restant datant eux des années 90.

Le relevé du dimensionnement hydraulique des collecteurs EC/EU a été effectué pour l'ensemble de ceux-ci dans le cadre du PGE approuvé en 2013 par la Direction générale de l'environnement (DGE). A ce titre, il sied de relever que ce travail de dimensionnement hydraulique effectué en 2013 n'a pas été établi sur la base des équivalents habitants et de l'état du bâti de cette époque mais sur la base d'une modélisation tenant compte de l'achèvement de l'actuel PGA tant en terme d'habitants (évacuation des eaux usées) que de surfaces bâties (évacuation des eaux claires).

Objet

La grande partie du crédit de CHF 990'000.00 (position 1.2 des coûts du préavis) sera utilisé pour les travaux de curage, nettoyage, passage de caméra et examen par le bureau d'ingénieur de tous les collecteurs publics (eaux claires et eaux usées) du réseau communal.

En parallèle, il s'agira de déterminer l'amplitude des cas découverts (problèmes d'étanchéité, de structure défectueuse, d'affaissement, d'obturation, etc) Chaque réparation usuelle a été devisée par type d'intervention et par mètre linéaire sur la base de travaux similaires réalisés sur le site de l'EPFL.

Cela permettra en collaboration avec le service technique de la commune de décider de la réparation immédiate (position 1.3 des coûts du préavis) ou de réparations ultérieures selon l'importance des cas. Ces réparations ultérieures feront l'objet de préavis spécifiques.

Une fois le visionnage et l'analyse des relevés caméras faits et après les réparations usuelles effectuées, le bureau d'ingénieur établira un plan de hiérarchisation des défauts, un plan de mesures d'assainissement et un rapport d'état général pour une planification dans le temps des réparations et de l'entretien du réseau (position 2.2 des coûts du préavis).

Planning des travaux

La Municipalité souhaite entreprendre les travaux dès le mois de février 2020 ceci afin de profiter, comme chaque année bissextile, du niveau bas du lac permettant un accès plus aisé aux différents exutoires des STAP et des STREL (Evacuation de trop-plein desdites stations dans le lac). La durée des travaux sera de cinq mois environ.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis No 16/19 ainsi que l'urgence d'entreprendre une telle démarche compte tenu de son développement de la Commune depuis l'entrée en vigueur du PGA.

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- Vu le préavis municipal No 16/19
- Où le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'accorder un crédit de CHF 990`000.00 TTC pour établir un état des lieux complet des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la Commune de St-Sulpice ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par emprunt
- de prélever ce montant sur le fond de réserve « Epuration des eaux » dont le solde se montait à CHF 12`299`027.02 au 31 décembre 2018

AU NOM DE LA COMMISSION D'EPURATION

Le Président

Olivier Chappuis



Le Rapporteur

Olivier Ruegg

